

# LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF ACC

## Identité

Libellé	<b>LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF ACC</b>
Isin	<b>FR0007054358</b>
Nature	<b>SICAV</b>
Devise comptable	<b>EUR</b>
Zone géographique prépondérante	<b>Zone Euro</b>
Fonds à compartiment	<b>oui</b>
Type de gestion	

## Caractéristiques financières

Affectation des résultats	<b>Capitalisation</b>
Agrément AMF	<b>06/06/2018</b>
Classification AMF	<b>Actions de pays de la zone euro</b>
Classification	<b>Actions euro - indiciel</b>
Degré minimum d'exposition au risque action	<b>75.00 %</b>
Durée minimum de placement recommandée	<b>Supérieure à 60 mois</b>

## Souscription, conversion & rachat

Commission de souscription	<b>Maximum 5.00 %</b>
Commission de conversion	
Commission de rachat	<b>Maximum 5.00 %</b>

## Charges & Frais

Frais de gestion	<b>Maximum 0.20 % TTC</b>
Commission de dépositaire	<b>NC</b>
T.F.E.	<b>31/10/2020 : 0.20%</b>

## Indice de référence

Libellé de l'indice de référence	<b>EURO STOXX 50 RETURN NET EUR</b>
Isin de l'indice de référence	<b>EU0009658152</b>

## Prospectus

URL de publication	<b>www.lyxoretf.com</b>
Prospectus au	<b>18/03/2022</b>

## Indicateur de risque



## Informations temporelles

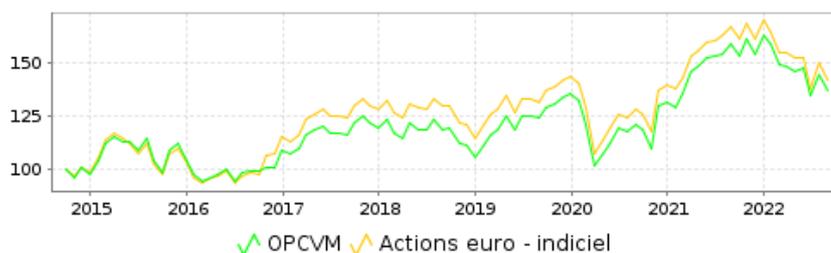
Date du calcul de la Performance	<b>31/08/2022</b>
Nombre de parts	<b>63 512 296,00</b>
Actif net (million devise)	<b>2 273,0496</b>
Date du dernier actif net	<b>31/08/2022</b>
Étoiles EuroPerformance	<b>***</b>

## Organismes

Promoteur	<b>AMUNDI ASSET MANAGEMENT 91 93 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS</b>
Société de gestion	<b>AMUNDI ASSET MANAGEMENT 91 93 BOULEVARD PASTEUR 75015 PARIS</b>
Gestion administrative et comptable par délégation	<b>LYXOR INTL ASSET MANAGEMENT 17 COURS VALMY 92800 PUTEAUX</b>
Gestionnaire financier par délégation	
Dépositaire	<b>SOCIETE GENERALE 29 BOULEVARD HAUSSMANN 75009 PARIS</b>
Commissaire aux comptes	<b>PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63 RUE DE VILLIERS 92208 NEUILLY- SUR-SEINE CEDEX</b>

## Performances

Année	OPCVM	Indice
YTD	-16,06	-16,34
2021	23,86	23,34
2020	-3,04	-3,21
2019	28,78	28,20
2018	-11,61	-12,03
2017	9,55	9,15
2016	4,21	3,72
2015	6,80	6,42
2014	4,48	4,01



## Informations complémentaires

### O.S.T.

Changement de gestionnaire en date du 01/06/2022

### Profil de risque

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action
- Risque de perte en capital
- Risque de liquidité (marché primaire)
- Risques liés à l'absence de réplcation parfaite
- Risque de liquidité sur une place de cotation
- Risque de Contrepartie
- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille
- Risques liés à la gestion des garanties

- Risque lié au recours à des instruments dérivés
- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint
- Risque lié à un changement de régime fiscal
- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents
- Risque lié à la réglementation
- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents
- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence
- Risque d'opération sur titre
- Risque lié à la couverture de change lié aux classes d'actions Daily Hedged to USD - Acc et Dist
- Risque lié à la couverture de change lié aux classes d'actions Daily Hedged to GBP - Acc et GBP - Dist
- Risque lié à la couverture de change lié aux classes d'actions Daily Hedged to CHF - Acc et CHF - Dist
- Risques en matière de durabilité

Pour plus d'informations, se référer au Prospectus du fonds.

### Objectif de gestion

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice EURO STOXX 50(R) NET RETURN, (dividendes nets réinvestis) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros et représentatif de la performance de 50 blue chips sur le marché de la zone euro, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé maximal de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.50%.

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'Indicateur de Référence est un sous-ensemble de l'indice EURO STOXX. Il est composé des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro. Ces valeurs sont sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. L'Indicateur de Référence s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur économique reflétant au maximum la structure économique de la zone Euro.

#### Publication de l'Indicateur de Référence

La composition de cet Indicateur de Référence est révisée chaque année.

L'Indicateur de Référence est un indice « Net Return », c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composantes de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.stox.com/indices>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur STOXX Ltd. de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

#### Révision et composition de l'Indicateur de Référence

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'indice.

La méthodologie complète est disponible à l'adresse suivante : [www.stox.com/indices/](http://www.stox.com/indices/)

### Souscripteurs concernés

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

Les classes d'actions J-EUR, K-EUR sont destinées aux investisseurs institutionnels dont la souscription initiale est au moins égale à 100 000 Euros.

Les actionnaires de catégorie K-EUR et J-EUR doivent détenir à chaque date de Valeur de Liquidative au minimum 100 000 Euros d'actions ou alors racheter l'intégralité de leur position dans les actions K-EUR et J-EUR.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés actions de la zone Euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies ci-après - voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

### Orientation de placement

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplcation directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant

dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci-après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par la Société de Gestion, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com). La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Pour plus d'informations, se référer au Prospectus du fonds.

#### **Date de clôture de l'exercice**

DATE DE CLÔTURE

Dernier Jour de Bourse du mois d'octobre.

Première clôture :31 octobre 2005.

#### **Périodicité de calcul de la VL**

La valeur liquidative sera calculée et publiée quotidiennement sous réserve qu'au moins un des marchés sur lesquels le Compartiment est coté soit ouvert et sous réserve que la couverture des ordres passés sur les marchés primaire ou secondaire sera rendue possible.

#### **Lieu de publication de la VL**

La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories d'actions (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com).

#### **Conditions de souscription / rachat**

Les demandes de souscriptions/rachats d'actions du Compartiment seront centralisées, par le Dépositaire, entre 10h00 et 17h00 (heures de Paris), chaque Jour appartenant au calendrier de publication de la valeur liquidative du Compartiment sous réserve qu'une partie significative des composants de l'Indicateur de Référence soient cotés (ci-après un « Jour de Marché Primaire ») et seront exécutées sur la base de la valeur liquidative de ce Jour de Marché Primaire, ci-après la « VL de référence ». Les demandes de souscriptions/rachats transmises après 17h00 (heure de Paris) un Jour de Marché Primaire seront traitées comme des demandes reçues entre 10h00 et 17h00 (heures de Paris) le Jour de Marché Primaire suivant. Les demandes de souscriptions/rachats devront porter sur un nombre entier d'actions du Compartiment correspondant à un montant minimum de 100 000 EUR pour les actions libellées en Euros, à un montant minimum en USD équivalent à 100 000 EUR pour les actions libellées en USD, à un montant minimum en CHF équivalent à 100 000 EUR pour les actions libellées en CHF, et à un montant minimum en GBP équivalent à 100 000 EUR pour les actions libellées en GBP.

#### **Souscriptions / Rachats**

Les souscriptions et les rachats seront effectués selon les modalités établies à la Section 4 « Transaction en nature et en espèce » de la section « FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ PRIMAIRE » et seront réalisés sur la base de la VL de référence.

#### **Modalités de règlement/livraison des souscriptions/rachats**

Le règlement/livraison des souscriptions/rachats sera effectué au plus tard cinq jours ouvrés en France suivant la date de réception des demandes de souscriptions/rachats.

La valeur liquidative du Compartiment est calculée en utilisant le cours de clôture de l'Indicateur de Référence libellé en EUR.

#### **Sur-Performance**

Frais facturés au Compartiment

Assiette

Taux barème

Commission de mouvement

Prélèvement sur chaque transaction

Néant

Commission de surperformance

Actif net

Néant

#### **Détail de la garantie**

Néant

#### **Commentaire Aria**

##### **Dominante fiscale**

Plan Epargne en Actions

Les données chiffrées de cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative. La société décline toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations contenues, ces dernières ne préjugent pas des performances futures.

Pour de plus amples informations, le prospectus est disponible auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)